

du parti nationaliste, du Masjumi et du Nahdatul Ulama; le premier ministre est M. Ali Sastroamidjoyo.

L'Assemblée constituante

D'autres élections ont eu lieu le 15 décembre; elles ont établi une Assemblée constituante, indépendante du Parlement, qui rédigera une constitution pour l'Indonésie. A l'heure actuelle, le Parlement indonésien est conduit par un cabinet, avec cette particularité qu'un président et un vice-président ont place auprès du premier ministre. Leurs tâches respectives n'ont jamais été bien nettement définies; c'est là sûrement une des questions qui retiendront l'attention de l'Assemblée constituante. Celle-ci examinera sans doute aussi la possibilité de réformes de structure et les avantages que pourrait présenter l'attribution d'une certaine autonomie à des unités régionales au sein de la république. Les élections à l'Assemblée constituante se sont aussi déroulées d'excellente façon, bien que la population n'ait pas paru s'y intéresser autant qu'aux élections parlementaires, encore trop récentes peut-être. Les résultats n'en ont pas encore été rendus publics.

L'Assemblée constituante et le nouveau Parlement ne laisseront pas d'avoir devant eux de formidables difficultés. Si grandes soient les richesses naturelles de l'Indonésie, ce pays est encore insuffisamment développé au point de vue technique, et son économie est embarrassée par de nombreux problèmes pressants. La sécurité intérieure, en outre, y est difficile à maintenir. Il ne sera donc pas facile d'établir en Indonésie un régime de gouvernement stable et pratique, ni de mettre en valeur les énormes possibilités de ces îles riches et fertiles. De toute façon, les premières élections nationales et le calme ordonné dans lequel elles se sont déroulées auront constitué un pas important dans la bonne voie, ce qui est d'un excellent augure pour l'avenir de la jeune république.



ÉLECTIONS EN INDONÉSIE

Le président de l'Indonésie, M. Sukarno, vote comme tout le monde.